



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 56482

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directeurs d'école. Ces personnels, de par l'évolution de leurs fonctions, doivent s'investir de plus en plus dans la vie scolaire : mise en place et suivi du projet d'école, travail en équipe, partenariat avec les collectivités ... Les évolutions sociales et économiques, les mutations technologiques et culturelles transforment les attentes parentales vis-à-vis de l'école et imposent que les directeurs disposent du temps nécessaire à la mission d'éducation qui leur est confiée. Or, pour répondre à l'ensemble de ces nouvelles tâches, les directeurs ne disposent pas des moyens nécessaires et leurs missions n'ont pas de suivi. Face à cette situation, de nombreux postes de directeurs restent donc vacants. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions au fil du temps sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la formation, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56482

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 237

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 799